



Santos NA Barossa Pty Ltd c. Tipakalippa, faisant appel à Tipakalippa c. National Offshore Petroleum Safety and Environmental Management Authority - **2 décembre 2022**

Résumé : Dennis Tipakalippa, juriste et principal propriétaire traditionnel Munupi, poursuit Santos, une entreprise pétrolière australienne, et le gouvernement fédéral australien en raison de l'approbation des plans de forage du champ gazier de Barossa. En effet, le 21 septembre 2022, M. Tipakalippa déclare que le permis environnemental de forage délivré par l'Autorité nationale de gestion de la sécurité et de l'environnement pour le pétrole offshore (NOPSEMA) à Santos était illégitime, puisque celui-ci ne l'avait pas consulté lui ou le clan Munupi. En conséquence, la Cour fédérale australienne a décidé d'annuler le permis. L'appel de Santos sera rejeté.

Sources principales :

https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/en-direct-du-monde/en-australie-la-victoire-historique-d-un-clan-aborigene-contre-un-projet-gazier-inquiete-les-industriels_5500176.html

https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/12/02/australie-les-aborigenes-rempportent-leur-proces-contre-le-projet-de-santos-d-exploiter-un-nouveau-champ-gazier_6152664_3244.html

https://www.judgments.fedcourt.gov.au/judgments/Judgments/fca/full/2022/2022fcafc01_93

Faits : Le 21 septembre 2022, le défendeur (Mr Tipakalippa) a demandé un contrôle judiciaire de la décision de la NOPSEMA, d'approuver un permis environnemental (PE) de forage soumis par le demandeur (l'entreprise pétrolière Santos) en vertu des Offshore Petroleum and Greenhouse Gas Storage (Environment) Regulations 2009 (Cth). Ce permis concernait le forage de huit puits de pétrole dans une zone de la mer de Timor située directement au nord des îles Tiwi. Selon le défendeur, la loi exige que lui, le clan Munupi, ainsi que les sept autres clans, qui sont les propriétaires traditionnels des îles Tiwi soient consultés.

Ceux-ci ont en effet des "intérêts" susceptibles d'être affectés par ce projet, puisque celui-ci allait avoir un impact direct sur un espace maritime qui est un territoire traditionnel des Munupi. Les Munupi revendiquent des droits sur ce "pays maritime" avec lequel ils entretiennent des liens spirituels anciens, ainsi que des activités traditionnelles. Or, selon le défendeur, l'entreprise pétrolière n'a pas effectué les consultations requises auprès du clan Munupi, et la NOPSEMA ne pouvait donc pas être raisonnablement convaincue que le PE de forage démontrait que celles-ci avaient été effectuées.

Procédure : Le 21 septembre 2022 la Cour fédérale australienne a pris la décision d'annuler le permis délivré à Santos concernant le projet Barossa. Santos a fait appel de cette décision, et le 2 décembre 2022, cet appel sera rejeté par la Cour.

Question de droit : Le juge de première instance pouvait-il légalement annuler le permis environnemental de forage de Santos ?

Moyens : Selon le demandeur (Santos), le premier juge aurait commis une erreur en concluant que la NOPSEMA ne pouvait pas être "*raisonnablement convaincue*", que le PE de forage montrait que le demandeur avait procédé aux consultations requises. En outre, le juge principal aurait commis une erreur en interprétant de manière erronée l'article 11A(1)(d) du règlement sur l'environnement.

Or, selon le défendeur (M. Tipakalippa) la NOPSEMA ne pouvait effectivement pas être raisonnablement convaincue que le PE de forage montrait que les consultations requises avaient été menées par le requérant (Santos). En effet, le règlement 11A(1)(d) stipule notamment que lors de la préparation d'un permis environnemental le détenteur du titre doit consulter "*toute personne ou organisation dont les fonctions, les intérêts ou les activités peuvent être affectés par les activités à mener dans le cadre du permis environnemental*".

Or, le défendeur déclare que lui, le clan Munupi et les sept autres clans propriétaires traditionnels des îles Tiwi n'ont pas été consultés par Santos. Pourtant, le PE de forage mentionnait bien l'existence du "pays maritime" et des propriétaires traditionnels qui était susceptible d'être affecté par les activités de forage. Le demandeur était dès lors conscient des enjeux que le PE de forage pouvait avoir pour le clan Munupi, mais n'a quand même pas procédé aux consultations requises.

Décision : Selon la Cour fédérale australienne le demandeur (Santos) a mal interprété l'article 11A(1)(d), et n'a pas procédé aux consultations nécessaires. La Cour est ainsi convaincue que la décision du juge de première instance est correcte, et l'appel doit être rejeté.

Commentaire : Il s'agit de la première affaire en Australie dans laquelle des membres des Premières nations (aborigènes) contestent l'approbation d'un projet offshore en raison d'un manque de consultation.

Rédigé par Jeanne Guinamant, bénévole de Notre Affaire à Tous.